

PRÉFET DE LA SARTHE

**Audit global de l'exploitation agricole,
Demande d'agrément - Proposition d'experts**

Ce formulaire est à retourner à l'adresse suivante :

**Direction départementale des territoires de la Sarthe
Service économie agricole
19, boulevard Paixhans CS 10013
72042 Le Mans Cedex 9**

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME DEMANDEUR

Dénomination :	N° SIRET : _____
Adresse du siège social :	
Code Postal :	Commune :

COORDONNÉES DE LA PERSONNE À CONTACTER SI BESOIN

Nom:	Prénom :
Téléphone fixe : _____	Mobile : _____
Mél : _____ @ _____	

Tout organisme souhaitant être reconnu pour la réalisation d'expertise dans le cadre de l'audit global doit en faire la demande auprès de la DDT. Chaque organisme employant au moins un expert doit s'engager par voie de convention à respecter le cahier des charges (voir en page 3) afférent à la réalisation d'un audit global, faute de quoi il pourra être mis fin à sa mission sur décision du préfet.

Fait à _____, le ___ / ___ / _____

Nom	prénom	fonction exercée au sein de l'organisme	Signature

Experts proposés :

Obligations de l'expert :

- justifier son niveau de connaissances au regard de l'expertise à mener, notamment sur l'analyse des résultats techniques, le diagnostic comptable et financier et le diagnostic social ;
- s'engager à respecter la confidentialité des informations ;
- s'engager à être auditionné, le cas échéant, par les membres de la cellule départementale d'identification et d'accompagnement des exploitants en difficulté.

<u>Nom et prénom:</u>	<u>Localisation géographique :</u>	
Expériences professionnelles :	Diplôme(s) :	
Motivation :		Signature :

<u>Nom et prénom:</u>	<u>Localisation géographique :</u>	
Expériences professionnelles :	Diplôme(s) :	
Motivation :		Signature :

Cahier des charges

1) Présentation de l'exploitation

- Situation familiale
- Historique de l'exploitation
- Facteurs de production :
 - main d'œuvre disponible familiale et salariée
 - foncier (SAU, mode de faire valoir)
 - bâtiments
 - matériel
 - cheptel
- Système de production
- Origine et nature des difficultés

2) Diagnostic : efficacité de l'exploitation

2.1) Diagnostic technique : analyse des résultats techniques

- Conduite des ateliers dominants ;
- Analyse des itinéraires de production (productions végétales - itinéraires techniques et productions animales - conduite fourragère, autonomie, bilan de reproduction, état sanitaire du cheptel, protection animale...);
- Organisation du travail.

2.2) Diagnostic comptable et financier

- Valorisation des productions (prix de vente et stratégie de mise en marché) ;
- Charges opérationnelles et coûts de production (prix des intrants et stratégie d'approvisionnement) ;
- Charges de structures - composition (mécanisation / bâtiments) et niveau ;
- Excédent brut d'exploitation en lien avec :
 - le remboursement des annuités LMT et les frais financiers ;
 - les prélèvements privés et rémunération de la main d'œuvre ;
 - la capacité à autofinancer, conforter la trésorerie...
- Situation financière de l'exploitation
 - Analyse du bilan ;
 - Situation de la trésorerie.

2.3) Diagnostic social

- Situation sociale ;
- Parcours professionnel ;
- Santé et handicap ;
- Risques psychosociaux.

3) Bilan global faisant ressortir les forces et les faiblesses du système

4) Propositions de plan d'actions

- Amélioration des résultats techniques et modifications du système ;
- Investissements ;
- Stratégie financière (dispositions prises par les créanciers et l'exploitant) ;
- Adaptation des capacités professionnelles de l'exploitant ;
- Modalités d'accompagnement ;
- Conseil de cessation d'activité

5) Avis de l'exploitant sur le plan d'actions avec co-signature expert-exploitant (+ date)